

Séance du 25 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Bernard FAUREAU

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
13	9	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Robert COLLINET, Nicole BUVIN, Rudolf HOLIERHOEK, Yves PERRIER, Catherine ROGNON, Yolande PASQUET, Jean-Marc BERNARD

**Procurator(s) :**

Emilie BERGONHE-POIROT à Nicole BUVIN, Christophe SAUVETTE à Gilbert CAMPO et Charles GRAVIER à Yolande PASQUET

**Etai(en)t absent(s) :**

Jacques BASTARD

Date de la convocation
15 mars 2019

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
_/_/___

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

_/_/___
---------

et publication du

_/_/___
---------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Gilbert CAMPO

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018  
de Monsieur le Comptable Public**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Vu l'exposé du Maire,  
le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2018 de monsieur le comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à HERISSON

Le Maire, FAUREAU Bernard

